

Règles locales pour tour d'entraînement

Les règles locales ci-dessous sont en vigueur en complément de la "Hard Card" de Swiss Golf et elles remplacent toutes les règles locales publiées précédemment par le club de golf organisateur.

1 Hors limites

- (a) Hors limites est délimité par des piquets blancs et/ou des lignes blanches ou par les clôtures avec des poteaux blancs (trous 5...8, 12, 13 & 15).
La bordure côté parcours des poteaux de clôture définit la limite du parcours.
- (b) Une balle venant au repos sur ou au-delà de la route entre les trous 12, 13 & 15 est hors limites, même si elle vient au repos sur une autre partie du parcours qui est dans les limites pour les autres trous.

2 Zones à pénalité (trous 2, 15 & 18)

Quand un mur artificiel entoure le bord d'un étang aux trous 2, 15 & 18 (entre les piquets rouges avec des bandes noires), la zone à pénalité est définie par le bord externe (côté eau) du mur.

Where an artificial wall surrounds the edge of a pond on the 2nd, 15th, & 18th hole (between red stakes with black stripes), the penalty area is defined by the water-side edge of the wall. Une balle est considérée comme étant dans la zone à pénalité lorsqu'elle se trouve au-delà de ces murs.

3 Dropping zones (trous 2, 15 & 18)

S'il est sûr ou quand on est quasiment certain que la balle d'un joueur a franchi en dernier lieu le bord d'une zone de pénalité rouge adjacente aux 2^e, 15^e et 18^e putting green, entre les piquets rouges à bandes noires, le joueur a les options de dégagement suivantes, chacune avec **un coup de pénalité**: Le joueur peut se dégager (i) selon la R17.1, ou (ii) comme option supplémentaire, le joueur peut dropper la balle d'origine ou une autre balle dans la dropping zone à côté du putting green concerné. La dropping zone est une zone de dégagement selon la R14.3.

4 Surface de culture du gazon

La surface de culture du gazon entre le 3^e aire de départ et le 4^e putting green est un mauvais green.

5 Zones de jeu interdit (No Play Zones; NPZ)

Les zones identifiées par des piquets au sommet vert et des arbres piquetés sont des **zones de jeu interdit**. **Il est interdit de pénétrer dans une NPZ !**

- (a) Si la balle d'un joueur repose dans une zone à pénalité marquée comme NPZ, le joueur **doit** se dégager avec **un coup de pénalité** selon la R17.1d.
- (b) Si la balle d'un joueur repose dans un terrain en réparation marquée comme NPZ, le joueur **doit** se dégager selon la R16.1b.
- (c) Si la balle d'un joueur repose en dehors d'une zone marquée comme NPZ, mais que la NPZ interfère avec le stance du joueur ou la zone de son swing intentionnel, le joueur **doit** se dégager selon la R16.1f(2).

6 Conditions anormales du parcours et éléments partie intégrante

- (a) Les bancs, les poubelles et les laveurs de balles situés à proximité les uns des autres ont considérés comme une seule et même obstruction inamovible;
- (b) Les pierres auxquelles sont attachés des panneaux de départ ainsi que la sculpture en bois derrière le 6^e green sont considérées comme une obstruction inamovible;
- (c) Les arbres clôturés pour les protéger des dégâts causés par les castors sont terrain en réparation ;
- (d) Les rochers créant les murs artificiels entourant les étangs des trous 2, 15 & 18 ainsi que ceux entourant les aires de départ sont des objets intégraux (**pas de dégagement** gratuit selon R16.1b).

PÉNALITÉ POUR INFRACTION À UNE RÈGLE LOCALE : pénalité générale

Évacuation du parcours en cas de foudre

Lorsque le jeu est suspendu en raison de la foudre (**une note prolongée** d'une sirène), les joueurs doivent se mettre à l'abri selon le plan suivant. **Les sacs de golf et les chariots doivent être laissés à l'extérieur de la cabane de protection !**



Trou	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Départ	CH	A	A	B	A	CH	A	B	B	CH	GK	GK	C	C	C	GK	GK	CH
Fairway	CH	A	A/B	A/B	CH	CH	A	B	CH	CH	GK	GK	C	C	C	GK	GK	CH
Green	A	A	B	A	CH	A	B	B	CH	CH	GK	GK	C	C	C	GK	CH	CH

En cas d'urgence médicale

- Bureau du golf: 033 823 60 16.
- Appelez **144**.
- Des **Defibrillators** sont disponibles au bureau du golf, à la cabane du starter près du 1er aire de départ et aux installations des greenkeepers à gauche du 11e trou (derrière le 8e putting green et le 9e aire de départ).